

“*Jésus-Christ est le même hier, aujourd’hui et éternellement*” (Hébreux 13.8).

Lettre circulaire N° 21 – Avril 1980

L’ACHEVEMENT DE L’EGLISE DES PREMIERS-NES

Chers frères et soeurs, chers amis, je vous salue cordialement dans le précieux Nom de Jésus-Christ.

Nous voulons établir la méditation d’aujourd’hui sur l’épître aux Hébreux 12.22,24:

“Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, des myriades qui forment le choeur des anges, de l’assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux, du juge qui est le Dieu de tous...”

A première vue, il semble que ce serait dans le ciel que l’apôtre ait voulu représenter ici l’Eglise rendue parfaite, alors qu’en réalité, Elle se trouvait encore sur *la terre*. C’est Paul qui reçut la révélation du mystère de l’Eglise, afin de l’amener jusqu’à son achèvement. C’est lui, justement, que Dieu a employé pour écrire les vérités profondes de la Parole parmi lesquelles se trouvent: l’élection, la prédestination, la transmutation et l’enlèvement. Ce que Moïse fut à l’assemblée d’Israël qui était l’assemblée appelée hors d’Egypte, dans l’Ancien Testament, c’est ce que Paul devait être plus tard à l’Eglise de Dieu, dans la Nouvelle Alliance. Nous méditons ces choses afin qu’aucune place ne soit laissée au doute et à l’incrédulité pour tout enfant de Dieu qui, sur la base du droit d’aînesse ainsi mis en évidence, a pris une position de foi.

Dans le texte biblique ci-dessus, nous voyons que le mot “*premiers-nés*” paraît être en rapport avec l’Eglise du Dieu vivant. Examinons de plus près cette pensée, car dès le commencement, Dieu a placé une bénédiction toute particulière sur les *premiers-nés*. A vrai dire, la promesse qui leur était faite n’était liée à aucune condition, mais elle reposait sur la prédestination. Lorsque Dieu envoya Moïse auprès du souverain d’Egypte, Il lui commanda de dire premièrement: “*Ainsi parle l’Eternel: Israël est mon fils, mon premier-né. Je te dis: Laisse aller mon fils, pour qu’il me serve...*” (Ex. 4.22).

Le “Ainsi dit le Seigneur” se tenait avec Israël, et il se tient avec l’Eglise dès le commencement du Message Divin pour tous les *premiers-nés*, et il est valable pour tous les fils et les filles de Dieu jusqu’à la fin. Cela peut sembler quelque peu étrange à certains que non seulement les *premiers-nés* des fils, mais également les *premiers-nés* du bétail fussent considérés comme sanctifiés et dussent Lui être consacrés. Cela a une signification toute particulière, car les *premiers-nés* du bétail étaient présentés comme sacrifices pour les *premiers-nés* d’Israël.

“Tu consacreras à l’Eternel, ton Dieu, tout premier-né mâle qui naîtra dans ton gros et dans ton menu bétail. Tu ne travailleras point avec le premier-né de ton boeuf, et tu ne tondras point le premier-né de tes brebis. Tu le mangeras chaque année, toi et ta famille, devant l’Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu’il choisira” (Deut. 15.19,20).

Le peuple auquel Dieu avait inspiré le *droit d’aînesse* selon Son libre propos devait offrir en sacrifice d’expiation les mâles *premiers-nés* du bétail et les manger dans le lieu qu’Il avait déterminé. Jésus-Christ, l’Agneau de Dieu, donna en tant que *premier-né* Son Sang et Sa vie pour nous, et dit:

“En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l’homme, et si vous ne buvez son sang, vous n’avez point la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour” (Jean 6.53,54).

Nous savons tous ce que cela signifie. La plupart des lecteurs de la Bible ne font pas attention à cette réalité fondamentale du *premier-né*, laquelle était déjà mise en évidence dans le premier sacrifice agréé par Dieu.

“... et Abel, de son côté, en fit une (offrande) des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse” (Gen. 4.4).

Pour celui qui veut être spirituel se lève la clarté de la lumière au sein des plus profondes ténèbres. Abel, qui possédait le *droit d'aînesse*, apporta en offrande les *premiers-nés* les plus excellents de son troupeau.

“C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn; c'est par elle qu'il fut déclaré juste, Dieu approuvant ses offrandes; et c'est par elle qu'il parle encore, quoique mort” (Héb. 11.4).

Personne n'eut à enseigner Abel. Dans sa signification biblique, la foi n'est pas un mot vide de sens dont chacun peut faire ce qu'il veut; mais c'est au contraire une révélation que Dieu donne concernant Sa volonté. L'approbation de Dieu ne peut reposer que sur l'offrande apportée avec une telle foi. Abel, en tant que premier, est devenu le modèle pour tous les *premiers-nés*.

“L'Eternel porta un regard favorable sur Abel et sur son offrande” (Gen. 4.4).

Notre coeur ne brûle-t-il pas lorsque nous lisons ce texte? Le Seigneur porta un regard favorable sur Abel, lequel apporta les *premiers-nés* de son troupeau en offrande à Dieu. Cela nous rappelle la parole que le Seigneur dit à Moïse:

“Je fais grâce à qui je fais grâce, et miséricorde à qui je fais miséricorde” (Ex. 33.19).

“Mais il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité, et son visage fut abattu” (Gen. 4.5).

Le processus invisible de la pensée qui se développait dans le coeur de Caïn se reflétait sur son visage. La haine, l'envie, la jalousie ne peuvent rester dissimulées, elles se font jour et viennent à la surface, où elles apparaissent visiblement. C'est après cela que nous lisons ces paroles affligeantes: *“... Caïn se jeta sur son frère Abel, et le tua”*.

Dès le commencement, il y eut deux semences et deux lignées différentes: c'est ce que le Seigneur place tout à nouveau devant nos yeux dans la parabole du semeur de Matthieu 13. Concernant ce fait, nous pourrions apporter nombre de pensées et de passages bibliques importants. Nous voulons cependant nous en tenir au thème du *droit d'aînesse*, et pour cela, nous tourner vers l'histoire d'Esaü et de Jacob.

“Jacob dit: Vends-moi aujourd’hui ton droit d'aînesse. Esaü répondit: Voici, je m'en vais mourir, à quoi me sert ce droit d'aînesse?” (Gen. 25.31,32).

Il est visible qu'Esaü n'avait rien compris au sens ni à la portée du *droit d'aînesse*. Pour ce qui concernait la mort, Jacob devait l'envisager et en tenir compte comme tous les autres êtres humains.

“Et Jacob dit: Jure-moi d'abord. Il le lui jura, et il vendit son droit d'aînesse à Jacob” (v. 33).

Ce qui pour l'un ne signifiait rien était d'une grande importance pour l'autre. Comme nous le savons, c'était dans le plan de Dieu. Jacob et Esaü étaient jumeaux lorsqu'ils vinrent au monde. Bien qu'Esaü eût paru le premier, Jacob lui tenait déjà fermement le talon. Lorsque Rebecca attendait ses enfants, elle était allée consulter l'Eternel qui lui fit cette réponse:

“Deux nations sont dans ton ventre...” (Gen. 25.23).

Jacob, le trompeur, était un être de nature tranquille, cependant, il savait ce qu'il voulait, et cela ne venait pas de lui-même, mais par la grâce de Dieu. Qui lit cette histoire avec son intelligence et en juge de façon humaine ne peut que dire: «Tout cela était de la tromperie, et Jacob a dupé son frère». Cependant, celui qui croit à la prédestination considère toutes choses du point de vue divin. C'est encore à l'apôtre Paul qu'a été donnée la révélation divine de cette vérité biblique, et cela précisément par l'histoire d'Esaü et de Jacob.

“... car quoique les enfants ne fussent pas encore nés et qu’ils n’eussent fait ni bien ni mal, – afin que le dessein d’élection de Dieu subsistât sans dépendre des œuvres, et par la seule volonté de celui qui appelle, il fut dit à Rebecca: L’aîné sera assujetti au plus jeune...” (Rom. 9.11,12). Jusque là, nous pouvons encore suivre ce que Paul expose. Mais qu'en est-il quand il se réfère à la parole de Malachie 1.2,3, et écrit littéralement:

“J’ai aimé Jacob, et j’ai haï Esaï...”.

C'est là qu'il est difficile de comprendre. Qui donc n'a pas eu alors la pensée que Dieu n'agissait pas avec justice? Mais soyons sans crainte, tout ce qu'Il fait est parfait. C'est précisément dans cette histoire que la signification du *droit d'aînesse* nous est présentée le plus clairement. Dieu a fixé toutes choses à l'avance sur la base de Son omniscience selon le bon vouloir de Sa volonté. Il savait qui croirait et qui ne croirait pas, qui accepterait le salut, et qui ne l'accepterait pas. Au *droit d'aînesse* était jointe la prétention à la *bénédiction du premier-né*, laquelle consistait entre autres en ce que l'héritier recevrait en partage une double portion de la succession. (Deut. 21.17).

Dans Genèse 27, nous pouvons voir de quelle manière Jacob obtint, par ruse, la bénédiction du *droit d'aînesse* de son père Isaac, alors que celui-ci était aveugle à cause de son grand âge. Ceci est condamnable à nos yeux, mais aux yeux de Dieu, ce fut agréable. Isaac dit entre autres ceci:

“Que Dieu te donne de la rosée du ciel et de la graisse de la terre, du blé et du vin en abondance! Que des peuples te soient soumis, et que des nations se prosternent devant toi! Sois le maître de tes frères, et que les fils de ta mère se prosternent devant toi! Maudit soit quiconque te maudira, et bénii soit quiconque te bénira” (v. 28).

La bénédiction, qui égalait une prophétie et fut prononcée sous l'inspiration directe de l'Esprit de Dieu, se trouve être juste aujourd'hui encore pour les Israélites qui sont la descendance de Jacob. Celui qui bénit Israël est bénii; celui qui le maudit est maudit. Ce que Dieu a bénii demeure éternellement bénii! Après qu'Isaac eut achevé de bénir Jacob, Esaü vint auprès de son père. Celui-ci lui dit: (v. 32).

“Qui es-tu? Et il répondit: Je suis ton fils aîné, Esaü. Isaac fut saisi d'une grande, d'une violente émotion...”.

Lorsqu'on lit cette histoire jusqu'à la fin, on est profondément bouleversé. Isaac déclara à son fils Esaü qu'il avait déjà donné la *bénédiction du premier-né* à Jacob.

“Lorsqu’Esaü entendit les paroles de son père, il poussa de forts cris, pleins d’amertume, et il dit à son père: Bénis-moi aussi, mon père!” (v. 34).

Il semble qu'il comprît subitement la valeur du *droit d'aînesse*. Que dut-il ressentir, lorsque vint la réponse?

“Ton frère est venu avec ruse, et il a enlevé ta bénédiction” (v. 35).

Tout d'abord, Jacob dépouilla son frère Esaü de son *droit d'aînesse*, puis ensuite il le fit de la *bénédiction du premier-né*. Celui qui appartient au groupe des *prémices* aura la pleine bénédiction de Dieu.

“Esaü dit à son père: N’as-tu que cette seule bénédiction, mon père? Bénis-moi aussi, mon père!” (v. 38).

Cette histoire nous montre l'importance du *droit d'aînesse*. Dieu en bénit beaucoup de plusieurs manières, mais la *bénédiction du premier-né* est unique. En ce jour, beaucoup parleront des bénédictions, mais après cela, ils pleureront et se lamenteront. Pour Esaü, l'heure de la connaissance était venue trop tard. Le temps de la bénédiction était passé; et le temps des larmes commençait. Il y en a beaucoup qui appellent Dieu leur Père, mais qui ne savent rien du *droit d'aînesse* de la véritable Eglise de Dieu, et qui n'aspirent pas à la *bénédiction des premiers-nés*, ou qui ne lui accordent que peu d'attention. Cependant, au moment décisif, elle leur manquera. Alors, eux aussi pleureront et se lamenteront.

En considérant l'histoire de Caïn et d'Abel, nous avons constaté que la foi véritable est une révélation. Abel l'avait reçue de Dieu. Après que l'Eternel eut accepté favorablement l'offrande d'Abel, Caïn eut de la haine contre lui. Nous trouvons chose semblable dans l'histoire de Jacob et d'Esaü. Nous lisons au verset 41:

“Esaü conçut de la haine contre Jacob, à cause de la bénédiction dont son père l'avait bénit”.

Aujourd'hui encore, entre frères qui croient que Dieu est leur Père, l'un devient ennemi de l'autre à cause de la bénédiction que le Seigneur lui a accordée. En Jacob, le père des douze tribus, nous voyons, selon les desseins de Dieu, l'ombre de l'histoire du salut pour le Nouveau Testament. Les nations païennes se trouvaient en dehors du plan divin du salut. Paul dit des Juifs:

“... qui sont Israélites, à qui appartiennent l'adoption, et la gloire, et les alliances, et la loi, et le culte, et les promesses...” (Rom. 9.4,5).

Dieu a aveuglé les yeux du peuple d'Israël afin que nous puissions voir. Ils ont rejeté Christ, le *Premier-né*, afin que nous ayons la possibilité de Le recevoir.

Avant que nous nous occupions de ce sujet du point de vue du Nouveau Testament, nous voulons particulièrement insister sur le fait que Jésus-Christ était le *Premier-né*.

“Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils fût le premier-né entre plusieurs frères” (Rom. 8.29).

La même bénédiction qui était sur Christ, le *Premier-né*, est préparée pour tous ceux qui ont reçu par le même Esprit le *droit d'aînesse*. Nous ne voulons pas nous occuper superficiellement de notre filiation d'enfants de Dieu, comme cela se fait partout, mais bien en rapport avec l'Eglise des *premiers-nés*, dont il est question dans Hébreux 12. Les *premiers-nés* ont droit à l'héritage divin, et ils ont été bénis en Jésus-Christ.

“Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ!” (Eph. 1.3).

Les bénis du Seigneur sont porteurs des promesses divines, ils sont héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ. Ils ont été engendrés par le même Esprit de Dieu, et ils reçoivent la même plénitude du Saint-Esprit.

“Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba! Père” (Rom. 8.15).

Au chapitre 9 des Hébreux, il est d'abord parlé des offrandes qui étaient apportées dans l'Ancien Testament, puis il est question de Christ comme étant l'offrande de la Nouvelle Alliance.

“... et il est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, ayant obtenu une rédemption éternelle” (v. 12).

Le sang des animaux n'apportait qu'une réconciliation passagère, mais c'est Christ qui fut le Rédempteur en personne dont les prophètes avaient prophétisé qu'Il nous apporterait la délivrance et le salut.

“... combien plus le sang de Christ qui, par un salut éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des oeuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant!” (v. 14).

Dans l'Ancien Testament, c'étaient les agneaux *premiers-nés*, sans défaut, qui étaient présentés temporairement pour l'expiation des *premiers-nés* d'Israël. Mais ici, c'est l'Agneau de Dieu sans défaut, le *Premier-né*, le Fils de Dieu, qui a versé une fois pour toutes Son Sang divin. A Golgotha une parfaite délivrance a été accomplie pour tous les *premiers-nés*, qui sont amenés à la perfection pour toujours.

“Car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés” (Héb. 10.14).

Tous les *premiers-nés* sont délivrés, purifiés par Lui au travers de Son Sang, sanctifiés par la vérité de Sa Parole révélée par l'Esprit, et ils sont parfaits en Lui. Ils se reposent sur l'œuvre de rédemption parfaitement achevée par Dieu.

“Il nous a engendrés selon sa volonté, par la parole de vérité, afin que nous soyons en quelque sorte les prémices de ses créatures” (Jacq. 1.18).

L'Agneau de Dieu, qui était sans défaut, nous a délivrés, nous qui étions tombés de la même manière que Jacob. Lui, qui était sans péché, nous a pardonné par grâce, et fait don du *droit d'aînesse*. Remarquez: Il a donné Son corps humain avec Son Sang divin, et comme il est écrit dans Hébreux 9.14:

“... par un esprit éternel”.

C'est cette force de l'Esprit éternel de Dieu qui crée en nous cette nouvelle vie. La promesse du Père, le baptême du Saint-Esprit, dont le Seigneur Jésus a parlé, est la *bénédiction des premiers-nés*, et chaque croyant a droit à cela depuis la première prédication du jour de Pentecôte.

“Et ce n'est pas elle seulement (la création), mais nous aussi qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous soupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps” (Rom. 8.23).

Les croyants faisant partie des *prémodestes* reçoivent le Saint-Esprit comme don des *prémodestes*. C'est la bénédiction divine pour les *premiers-nés*. Celui qui a réellement la plénitude de l'Esprit verra aussi les mêmes répercussions surnaturelles de cet événement. Nous pouvons lire à ce sujet 1 Corinthiens 12 et 14. Il ne s'agit pas d'une foi rationnelle en la Parole, mais bien d'une réelle entrée en possession de ce que Dieu a promis aux Siens.

Bien qu'à Golgotha une rédemption de portée éternelle ait été accomplie, nous attendons cependant la réalisation définitive, c'est-à-dire la transmutation de nos corps mortels.

“Car tandis que nous sommes dans cette tente, nous gémissions, accablés, parce que nous voulons, non pas nous dépouiller, mais nous revêtir, afin que ce qui est mortel soit englouti par la vie. Et celui qui nous a formés pour cela, c'est Dieu, qui nous a donné les arrhes de l'Esprit” (2 Cor. 5.4,5).

Tous ceux qui ont le *droit d'aînesse* reçoivent la promesse du Père, la *bénédiction du premier-né*, de la même manière qu'elle eut lieu au sein du christianisme original, le jour de Pentecôte et par la suite. L'Esprit est le gage, les arrhes, le titre requis pour la transmutation de nos corps. Ce qui est arrivé avec Christ (*les prémodestes*) arrivera avec tous ceux qui, en tant que *prémodestes*, Lui appartiennent.

“... mais chacun en son rang, Christ comme prémodestes, puis ceux qui appartiennent à Christ, lors de son avènement...” (1 Cor. 15.23).

De la même manière que chaque promesse de la Parole se rapportant à Christ, le Chef de l'Eglise, s'est accomplie, ainsi s'accomplira pour tous les membres qui forment Son Corps

chaque promesse. Notre destin final est que nous soyons pleinement transformés à Son image. Aussi vrai qu'Il reçut un corps de résurrection et fut enlevé dans la gloire, aussi certainement nos corps mortels seront-ils transmués pour aller à Sa rencontre.

“Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous” (Rom. 8.11).

Depuis la fondation de l'Eglise du Nouveau Testament, les Actes des apôtres, et les épîtres subséquentes, sont à notre disposition comme un témoignage de Dieu éternellement valable. L'Esprit de Dieu sera aussi agissant à la fin qu'au commencement, au travers des mêmes dons de l'Esprit et ministères. Dans la théorie, il peut y avoir sur la réception du Saint-Esprit différentes opinions, mais dans la pratique divine, les répercussions demeurent toujours les mêmes. Dans ce que Dieu fait, rien ne change. Pour ceux qui sont élus de Dieu, les prédestinés, les *premiers-nés*, le Saint-Esprit est le Sceau de Dieu.

“... lequel nous a aussi marqués d'un sceau et a mis dans nos coeurs les arrhes de l'Esprit” (2 Cor. 1.22).

Il ne s'agit pas seulement d'*un* sceau, mais de *Son* Sceau; non seulement d'*un* esprit, mais de *Son* Esprit. Il s'agit ici de l'assemblée des *premiers-nés* inscrits dans les cieux, de ceux qui ont été prédestinés, avant la fondation du monde, à être des fils et des filles de Dieu. Partout où il y a une effusion du Saint-Esprit, les rachetés sont baptisés dans un seul Corps. Il ne s'agit pas seulement d'un baptême de l'Esprit, mais aussi d'un baptême de feu, par lequel tous les membres sont fondus pour former une unité, un ensemble, et devenir un organisme vivant du Corps de Jésus-Christ. Selon Romains 5.5, l'amour de Dieu est répandu dans nos coeurs par le Saint-Esprit. L'achèvement de l'Eglise des *premiers-nés* s'accomplira dans l'amour divin. L'amour de Dieu est le lien de la perfection, qui ne peut être brisé. Parce que nous sommes si proches du glorieux événement du retour de Jésus-Christ, et que nous pouvons compter en tout temps sur la transmutation et l'enlèvement de l'Eglise, nous devrions autant que possible lire journellement 1 Corinthiens 13, et implorer le secours de Dieu pour mettre en action Sa Parole.

Que vous soyez seuls ou que vous vous rassembliez avec d'autres frères et soeurs, nous souhaitons à tous les riches bénédictions de Dieu. Jésus vit! Il est ressuscité. Nous vous saluons sincèrement par la salutation qui fut la Sienne: *“Que la paix soit avec vous!”*.

Unis dans l'amour de Dieu.

Br. Frank

Auteur:

Missionnaire Ewald Frank, Krefeld (Allemagne)

Copyright © by Freie Volksmission e.V., Krefeld (Allemagne)
Traduit de l'allemand. Tout droit de reproduction, même partiel, est réservé.

Imprimé en Côte d'Ivoire:

Eglise d'Abidjan

Boite postale: 08 BP 1937 Abidjan 08 – République de Côte d'Ivoire

Adresse email: info@eme-ci.com, eglise_mec@ yahoo.fr

Site web: <http://www.eme-ci.com>